

9 juin 2017

## ***Detachment denied,* le mauvais feuilleton des refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

### **Saison 2, Épisode 13 : Vous avez dit gestion humaine des ressources ?**

Josiane vit depuis 25 ans au Revolta où elle exerce en tant qu'enseignante de primaire recrutée localement depuis 1997. Appréciée de ses élèves et des parents, sa hiérarchie l'a toujours invitée à préparer le concours pour devenir titulaire et bénéficier ainsi d'un statut de résident, plus confortable. Seulement voilà, Josiane a toujours privilégié sa famille.

Et puis, en peu de temps, le Revolta, pays de cocagne, s'est transformé en pays de misère : l'économie est devenue fébrile, le taux de change a dévissé et Josiane s'est retrouvée avec un salaire mensuel divisé par 70 et équivalent à 30 euros par mois au marché noir.

Josiane a 55 ans, son mari Nestor sera bientôt retraité et ses enfants sont élevés : vu la situation du pays, la dégradation extrême du pouvoir d'achat familial, percevoir une rémunération décente et en euros devient une urgence absolue. En 2015, Josiane prépare le concours de professeur des écoles et l'obtient haut la main. Courageuse tant l'enjeu est de taille, elle quitte temporairement mari, famille et amis pour faire son année de stage en France. Titularisée, elle exerce pendant un an dans un département difficile de la petite couronne parisienne. Son mari est maintenant retraité et Josiane guette une vacance de poste en 2017 au lycée français du Revolta.

L'opportunité est là. Josiane candidate et a bon espoir. Son retour, à bien des égards, est indispensable : Nestor apprend qu'il est atteint d'une maladie grave : la présence de son épouse devient indispensable.

Josiane est recrutée au Revolta : elle va pouvoir rejoindre son mari, son école et son pays d'adoption sur un contrat de résident. Hélas, l'Éducation nationale n'en a cure : ce qui compte avant tout, c'est de mettre une maîtresse dans une classe en France, a fortiori dans une banlieue difficile. Tant pis pour les élèves du Revolta, leurs parents, la communauté française, la maladie de l'époux et l'état psychologique de Josiane !

Affolée, Josiane contacte son syndicat : la situation familiale, personnelle ainsi que les besoins de cet établissement de l'étranger où nul ne veut enseigner devraient retenir l'attention de la direction des ressources humaines. Le recours est déposé. L'attente est longue.

**Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.**

**Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.**